

Nouveaux CCAG 2021 pour les marchés publics

Réf : FP-CCAGV2

 Durée 1 jour soit 7 heures	 Effectif De 3 à 10 personnes	 Lieu Renseigner sur la convention de formation.	 Tarif Sur devis.
[A] Accessibilité : Si votre situation nécessite des aménagements particuliers, contactez-nous pour envisager les modalités d'adaptations.			
 Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Contextualiser la réforme des CCAG. - Connaître les principales modifications transverses des CCAG 2021. - Identifier les principales modifications des CCAG FCS, MOE et Travaux 	 Prérequis <ul style="list-style-type: none"> - L'apprenant vient avec un poste informatique équipé de Word et Excel 2010 et plus, PDF et d'un navigateur web à jour. - Prêt de matériel possible sur demande. 		
 Pédagogie <ul style="list-style-type: none"> - Animation pédagogique favorisant la réflexion et les échanges entre les apprenants et les apprenants / formateurs - Apports théoriques et sur des échanges - Formation basée sur des retours d'expériences 	 Méthodes pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> - Tour de table collectif avec l'intervenant - Alternance d'apport théorique et mise en situation - Evaluation des acquis à partir d'un quiz d'entrée/sortie - Évaluation de satisfaction complétée par les participants à l'issue de la formation 		
 Méthodes et modalités d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Formation basée sur des exercices - Attestation d'assiduité établie à partir des feuilles d'émargement 	 Publics visés Toute personne assurant la gestion contractuelle d'un marché publics.		



PROGRAMME

Matin

Préambule

- Les CCAG : Qu'est que ce c'est ?
- Les objectifs de la réforme
- Les champs d'application des CCAG
- Le CCAG est-il obligatoire ?

Les pièces constitutives des marchés publics

- L'ordre contractuel des pièces
- Dérogation

Les thématiques techniques uniformisées

- L'encadrement du remplacement d'une personne nommément désignée
- La notion de travailleurs détachés
- L'information confidentielle
- Les règles de variation des prix
- Le nouveau système d'option sur les avances
- L'indemnisation dans la gestion des bons de commande
- L'intégration d'une clause de propriété intellectuelle

Après midi

Rééquilibrage des relations contractuelles

- La nouveauté du régime des pénalités
- Rappel sur les primes
- La valorisation des offres de services
- Précisions sur les groupements
- La suspension des prestations
- Clause de réexamen
- L'exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire
- Le renforcement du règlement amiable des litiges



Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **82 38 04928 38** (Rhône)

Nouveaux CCAG 2021 pour les marchés publics

Réf : FP-CCAGV2

Focus sur les nouveaux CCAG

- CCAG – FCS
- CCAG - MOE
- CCAG - Travaux